



## Trends Legal Awards 2014 : argumentation des jurys

Cette année, Trends-Tendances a organisé pour la première fois les Trends Legal Awards, qui récompensent les bureaux d'avocats et juristes d'entreprise. Les lauréats ont été choisis par un jury indépendant.

Les prix principaux ont été décernés au meilleur cabinet d'avocats et au meilleur département juridique de Belgique. Dans ces deux catégories, les candidats étaient invités à défendre une présentation devant le jury.

Par ailleurs, des prix spéciaux ont été remis aux bureaux d'avocats actifs entre autres dans une niche juridique spéciale : droit d'entreprise ; fiscalité ; banque et financement ; concurrence et antitrust ; droit social ; immobilier et construction ; propriété intellectuelle ; informatique ; technologies ; médias et télécoms. Les candidats à ce prix étaient priés de présenter un dossier écrit au jury, présidé par un membre de la rédaction.

Le rapport du jury peut être consulté dans les pages qui suivent.

### **Meilleur Cabinet d'avocats 2014 :**

#### Membres du jury:

- Philippe Lambrecht, FEB (président du jury)
- Anne De Wolf, IJE
- Hughes Delescaille, IJE
- Dirk Tirez, Bpost
- Stanislas van Wassenhove, Cercle du Lac
- Joelle Evenepoel, Beci
- Gilles Quoistiaux, Trends-Tendances

#### Lauréats:

**Cleary Gottlieb Steen & Hamilton**

#### Argumentation du jury:

Après une première sélection sur dossiers, le jury a rencontré les six finalistes le vendredi 7 mars 2014. Ceux-ci ont présenté leur cabinet et ont répondu aux questions du jury. Le jury a ensuite délibéré et a décerné l'Award du meilleur cabinet d'avocats au bureau bruxellois de Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP.

Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP est un cabinet international organisé et opérant comme une seule entité intégrée. Ce partnership comprend plus de 1.200 avocats provenant de plus de 50 pays. Son bureau bruxellois, établi en 1960, compte approximativement 90 avocats, dont 15 associés, 2 conseils, 4 senior conseils et un senior consultant. Sa pratique est très variée tant au plan national,

européen qu'international. Cleary Gottlieb était représenté par Me Jan Meyers, associé, et Me Géraldine Bourguignon, counsel.

La motivation du choix du jury est la suivante :

- Qualité de la présentation écrite et orale :  
La présentation écrite était précise, motivée et très professionnelle. Le dossier répondait clairement et sobrement aux questions posées. La présentation orale respirait l'authenticité et la confiance en soi. Les représentants s'étaient très bien réparti les points qu'ils souhaitaient aborder lors de la présentation orale et ont réalisé un sans-faute à cette occasion.
- Culture internationale intégrée dans un cabinet orienté vers le meilleur service au client :  
Le jury a été impressionné par la justification de la structure de « partnership » impliquant une répartition égalitaire des bénéfices entre les associés, ainsi qu'un traitement égalitaire des collaborateurs en fonction de leur niveau, afin de favoriser une véritable coopération interne. Les représentants de Cleary Gottlieb ont bien mis en avant leur culture du service favorisant le principe de la « best execution ».
- Politique de recrutement positive :  
Compétence, personnalité, créativité, flexibilité, goût d'entreprendre sont recherchés en priorité. Les candidats font l'objet d'une journée entière d'interview et rencontrent une dizaine d'avocats avec différents niveaux d'expérience dans le cabinet.  
Programme de « mentoring » structuré pour tous les collaborateurs.  
Attention marquée à une meilleure présence féminine aux différents niveaux du cabinet.  
Possibilité d'effectuer un stage dans un autre bureau du cabinet.
- Réalisations 2013 impressionnantes :  
Que ce soit, par exemple, dans les opérations financières les plus importantes de l'année, dans le conseil des pouvoirs publics dans des dossiers aussi importants que le projet de réforme de la loi bancaire ou en tant que conseil du Mécanisme européen de stabilité, les réalisations de Cleary Gottlieb ont été remarquables en 2013.

Le jury félicite Cleary Gottlieb ainsi que les autres finalistes. Il remercie tous les candidats et souhaite en outre attribuer une mention toute spéciale à l'un d'eux, le cabinet Linklaters, pour la qualité de son engagement en faveur de son capital humain et en particulier pour sa volonté de briser le plafond de verre et de favoriser la carrière de ses talents féminins.

## Meilleur Département Juridique 2014 :

### Membres du jury:

- Anne De Wolf, IJE (président du jury)
- Philippe Lambrecht, VBO/FEB
- Christophe De Cannière, Caldic
- Pierre Schaubroeck, Bekaert
- Christiane Franck, Vivaqua
- Joost Maes, Egon Zehnder International
- Pascal De Roeck, K.F.B.N

### Lauréats:

#### **GDF Suez Energy Europe**

### Argumentation du jury:

Professionalisme est le nom qui fût le plus souvent cité par ce jury unanime.

La sélection du dossier se dessina avec évidence. En effet il sortait du lot par sa qualité formelle. Un dossier concis, allant à l'essentiel.

Sans oublier la défense de celui-ci par Patrick Baeten qui fût également appréciée par le jury.

« Il représente la qualité de son équipe. » Il nous semble que cela soit un beau compliment amplement mérité pour un directeur juridique dont on connaît l'assiduité.

GDF Energy Europe nous a marqué car le juriste malgré qu'il travaille au sein d'une structure Européenne complexe, reste entreprenant.

Ainsi, un juriste d'entreprise est régulièrement impliqué dans chaque étape des processus de l'entreprise.

La communication au sein du service juridique se fait par un système de réseau innovant d'informations juridiques, un LinkedIn interne, exploitant activement un partage des connaissances.

GDF Energy Europe capitalise les connaissances déjà présentes en réunissant des équipes internationales autour d'une spécialité spécifique.

L'attitude est un critère important pour évaluer l'équipe.

Les principes de la « Charte d'Excellence » utilisée au sein de l'entreprise ont été réécrits pour le service juridique.

Les critères d'un bon service juridique sont selon Patrick Baeten et son équipe : la qualité des conseils fournis, la valeur ajoutée en tant que partenaire d'affaires et la satisfaction au travail.

Par conséquent, la collaboration sur des projets et le contact personnel sont stimulés.

C'est une victoire bien méritée.

## Meilleur cabinet en droit d'entreprise 2014 :

### Jury composé de :

- Jean-Pierre Labroue, Solvay
- Patrick Baeten, Electrabel
- Dirk Lybaert, Belgacom
- Hnia Ben Salah, Guberna
- Françoise Roels, Cofinimmo
- Hans Brockmans, Trends (président du jury)

### Lauréat:

**Cleary Gottlieb Steen & Hamilton**

### Argumentation du jury :

2013 a été une excellente année pour Cleary Gottlieb Steen & Hamilton. Le bureau est intervenu dans le plus grand dossier de rachat de l'année, celui de van CFE par Ackermans & van Haaren, et d'Henex par Union Financière Boël. Il a également accompagné la plus grande opération de *private equity*, l'achat de Campbell Europe par CVC Capital Partners. Il a en outre assisté l'État belge pour réussir la vente de RPI, la *bad bank* de Fortis, à Lone Star/Crédit Suisse, et l'introduction en Bourse de bpost. Il a par ailleurs conseillé le Service public fédéral Finances et la Banque nationale lors de la réforme des banques. Il était face aux représentants de l'État belge à la table des négociations visant à trouver un accord avec GDF Suez sur la prolongation de Tihange 1.

Cleary possède un portefeuille de clients très étendu, avec des entreprises telles que Bekaert, J.C. Flowers, Dexia, Electrabel, Telenet, BNP Paribas, Fortis, Euronext, Goldman Sachs, UBS, KBC Bank, SWIFT et IBM. Jan Meyers est spécialisé depuis 1976 dans le droit des sociétés. Il est l'un des principaux conseillers et défenseurs de l'État belge. Son collègue Laurent Legein était notamment l'avocat de Dexia lors de la vente de la banque à l'État belge de sa filiale luxembourgeoise Precision Capital. Laurent Ruzette était le conseiller de BNP Paribas Fortis pour la vente d'Ageas. Jacques Reding, quant à lui, a négocié la joint-venture du thé entre Coca-Cola et Nestlé, fin 2011.

Le jury a été très impressionné par le nombre de « dossiers très complexes pour des clients de premier plan dans divers secteurs ». Il a également été frappé par « l'engagement et l'implication dans la méthode de travail, associant avis juridique et considérations stratégiques et commerciales ». « J'ai été très surpris de la facilité avec laquelle bpost est entrée en Bourse », commente un membre du jury, tandis qu'un autre exprime son respect pour le bureau « qui est une véritable bouée de secours dans les situations d'urgence où la rapidité de la réaction est vitale pour une entreprise ». Et un autre membre du jury de conclure : « Cleary, c'est le bureau bling-bling bruxellois ».

## **Meilleur cabinet en fiscalité 2014 :**

### Jury composé de :

- Jean Baeten, VBO
- Wauthier de Bassompierre, Sofina
- Philippe Dewez, US Tax abroad
- André Killesse, BDO
- Luc Maes, Fiscologue
- Hans Brockmans, Trends (président du jury)

### Lauréat :

**Laga**

### Argumentation du jury :

Laga remporte le titre de meilleur bureau d'avocats en droit fiscal 2014. L'équipe de 15 personnes de Luc De Broe est réputée pour ses interventions dans les affaires fiscales. Le département fiscal de Laga s'est rapidement développé, jusqu'à compter aujourd'hui parmi les plus grandes équipes de Belgique. L'équipe se compose de plus de 30 avocats, avec pas moins de huit associés. Le bureau est en étroite relation avec Deloitte.

Laga possède une grande expérience dans tous les sous-domaines de la fiscalité (impôt des sociétés, impôt des personnes physiques, impôt des personnes morales, TVA, droits d'enregistrement et de succession, douane et accises). Le managing partner Danny Stas, qui remplace Hilde Laga, est un spécialiste respecté en matière de TVA. Le bureau compte également parmi ses rangs quelques enseignants du cycle supérieur.

KBC Bank, Deutsche Bank, Cobepa et Belgacom comptent parmi la clientèle de Laga. L'an dernier, le bureau a dû formuler une opinion dans un litige porté devant un tribunal international d'arbitrage à Washington D.C. Il s'agissait de l'application de la Convention entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et le gouvernement d'un État asiatique dans le cadre de la promotion et la protection mutuelles d'investissements.

Selon le jury, le bureau Laga est réputé pour ses « solutions pratiques et complètes, adaptées au client ». Pour un des membres du jury, « la collaboration avec Deloitte aboutit souvent à des avis très pratiques ». Et selon un autre membre du jury, « ce modèle de collaboration multidisciplinaire s'est mis en place grâce à Laga, et est aujourd'hui utilisé par tous les membres belges du Big Four. Cela s'est avéré un modèle durable. »

## Meilleur cabinet en banque & financement 2014 :

### Jury composé de :

- Michel Vermaerke, Febelfin
- Jean Cattaruzza, ING
- Ann De Roeck, Belfius
- Françoise Sweerts, Ombudsman service de médiation banque
- Sébastien Buron, Trends-Tendances (président du jury)

### Lauréat :

**Buyle Legal**

### Argumentation du jury :

Buyle Legal est le cabinet d'avocats qui s'est le plus distingué en 2013 en banque & financement, pour les raisons suivantes :

- Buyle Legal a répondu aux questions de manière claire et précise ;
- Le cabinet dispose d'une grande expertise en droit bancaire et financier ;
- La qualité de ses conseils est reconnue depuis longtemps ;
- Large palette de compétences au vu des *case-studies* présentés ;
- Cabinet reconnu tant par les prestataires de services (banques, Febelfin, etc. ) que par les consommateurs, ainsi que les régulateurs (FSMA, BNB, etc.) ;
- Présence importante sur le terrain du contentieux, devant les cours et tribunaux belges ;
- Présence dans de nombreux dossiers issus de la crise financière ;
- Plusieurs de ses avocats enseignent dans différentes universités belges ;
- Publications diverses ;
- Présence active au sein de la profession ;
- Engagement du cabinet dans la cité.

## Meilleur cabinet en concurrence & antitrust 2014 :

### Jury composé de :

- Gerben Pauwels, KBC
- Dirk Tirez, bpost
- Paul Nihoul, UCL
- Hans Brockmans, Trends (président du jury)

### Lauréat:

#### **Clifford Chance**

### Argumentation du jury :

Clifford Chance remporte le Trends Legal Award 2014 du meilleur bureau d'avocats en droit de la concurrence et antitrust. Thomas Vinje est l'« expert-maison » spécialisé dans les aspects concurrence en droit de propriété intellectuelle et en informatique. Il a notamment prodigué ses conseils dans le dossier Google. Le bureau a également défendu Oracle dans l'affaire de concurrence qui opposait sa cliente à Hewlett-Packard. Le managing partner bruxellois Tony Reeves a été l'avocat de Citigroup lors de la vente d'EMI, GE lors de 50 rachats et « expéditeur » Toll Group dans une affaire de cartel.

Depuis que Johan Ysewyn a quitté Linklaters pour rejoindre Clifford Chance, le bureau d'avocats s'est adjoint une nouvelle grande pointure pour les dossiers belges. Il a notamment traité les dossiers relatifs aux aides d'État octroyées à KBC, Dexia, Arco et Air Baltic.

Le bureau est par ailleurs intervenu pour De Persgroep lors de l'annonce de concentration des groupes de presse Corelio et Concentra. Il défend le groupe portuaire PSA dans la procédure intentée par Katoennatie devant la Commission européenne, les autorités belges de régulation de la concurrence et une série de tribunaux. Clifford Chance s'occupe également de L'Oréal et Bolton dans l'enquête de cartel pour les instances belges de la concurrence en matière de droguerie. Il a en outre assisté le constructeur d'ascenseurs Kone dans les procédures en dommages-intérêts introduites par la Commission européenne.

L'équipe d'avocats élargie dispose, selon un client, d'une « approche stratégique parfaite. Au-delà des aspects juridiques, elle étudie également les implications stratégiques de ce genre de dossiers délicats ». Le jury a attribué un score élevé à Clifford Chance parce que cette équipe jeune et dynamique est rapide sur la balle et fait preuve d'une grande adaptabilité à la culture d'entreprise du client. Les *client alerts* régulières accompagnées d'analyses claires et utilisables ont également été appréciées.

## Meilleur cabinet en droit social 2014 :

### Jury composé de :

- Marc Bihain, IRE
- Astrid De Lathouwer, ACERTA
- Chantal Cabuy, Cofinimmo
- Michel Looyens, Coca-Cola
- Jan Demoor, Recticel
- France Delobbe, SNCB
- Wien De Geyter, Febelfin
- Alain Mouton, Trends (président du jury)

### Lauréat:

**Laga**

### Argumentation du jury :

Laga a été nommé meilleur bureau d'avocats en droit social et droit du travail 2014. Le pilier *employment, benefit & pensions* compte une vingtaine d'avocats, dont Stijn Demeestere, Renaat Van den Eeckhaut et Nicolaas Vermandel, qui sont *partners*.

La raison pour laquelle le titre a été décerné à ce bureau est lié au fait que l'accent est mis sur l'« orientation solution et l'approche pragmatique, au service du client. L'approche business est également une caractéristique forte du bureau », selon les termes mêmes d'un membre du jury. La maturité et l'expérience de l'équipe, ainsi que le fait que Laga, quoique basé en Belgique, jouisse également d'une réputation internationale sont souvent cités en exemple de ce qui caractérise positivement le bureau. De plus, le bureau a marqué des points grâce à son expertise dans la gestion des salaires et la fiscalité du travail.

« Laga détient de toute évidence un savoir-faire dans plusieurs pays », relève un membre du jury.

« Le bureau va également plus loin que le pur droit social. Il met également l'accent sur l'établissement la qualité de la relation avec le client. Pour un conseil dans le cadre de la restructuration d'une entreprise, ils voient par exemple plus loin que le simple impact juridique et accompagnent l'entreprise dans ce qu'on appelle, dans le secteur des ressources humaines, la 'work transformation'. Comment réorganiser le travail dans une entreprise après une restructuration ou un licenciement collectif ? Cela démontre que Laga est plus qu'un acteur ou conseiller juridique dans les milieux du droit social, et joue également un rôle de consultant en ressources humaines au sens large. »



## Meilleur cabinet en immobilier & construction 2014 :

### Jury composé de :

- Lorette Rousseau, FRNB
- Roeland Verhille, Eternit
- Marc Van Severen, Cofra Brussels - C&A Belgium
- Pierre Nicaise, Notaire
- Marie Beeckman, Tuc Rail
- Hans Brockmans, Trends (président du jury)

### Lauréat:

**Lydian**

### Argumentation du jury :

Lydian a été nommé meilleur bureau d'avocat en droit de l'immobilier et la construction 2014. L'équipe Real Estate, Environment & Regulatory, composée de 15 personnes, du bureau Wouter Neven et Jens Debièvre est un challenger des grands bureaux renommés, notamment pour son excellent rapport qualité/prix. L'équipe traite un vaste éventail de domaines juridiques, notamment : réglementation environnementale, conventions, contrats de bail, collaborations public-privé, aménagement du territoire, développement des régions, adjudications, litiges, financement et transactions.

Kinopolis Group et KBC Real Estate sont clients du bureau. Le bureau Lydian obtient également un excellent score dans la niche des professionnels de l'immobilier et des PME où les opérations immobilières font également partie d'une gestion plus vaste du patrimoine.

L'an dernier, Lydian a été l'avocat du consortium Kairos–Euro Immo Star lors du développement et de la construction du nouvel hôpital ZNA à Anvers. Cet hôpital est le fruit d'une collaboration public-privé (CPP), suivant une formule *design, build, finance & maintenance*.

Le jury a apprécié la connaissance du dossier et l'approche rapide et pragmatique du bureau. « Ils associent l'approche sophistiquée des bureaux qui ont pignon sur rue avec l'orientation client typique des plus petites structures », commente un membre du jury. La communication est au cœur des priorités du bureau. Wouter Neven est réputé être l'« un des meilleurs avocats de l'immobilier commercial, grâce à son approche pratique qui s'écarte parfois un peu des voies toutes tracées ».

## **Meilleur cabinet en IP, IT & TMT 2014 :**

### Jury composé de :

- Johan Dedeckel, Gevers Legal
- Nathalie Ragheno, FEB
- Christophe Greven, UTC Fire & Security
- Thierry Lintermans, Accenture
- Patricia Matton, HP
- Marc Taeymans, BNP Paribas Fortis
- Gilles Quoistiaux, Trends-Tendances (président du jury)

### Lauréat:

#### **DLA Piper**

### Argumentation du jury :

DLA Piper est le cabinet d'avocats qui s'est le plus distingué en 2013 dans les domaines IP, IT & TMT, pour les raisons suivantes :

- Expérience tant en IP qu'en IT & TMT ;
- Focus sur les nouvelles technologies, IT Outsourcing ;
- Cabinet intégré et proposant une expertise mondiale et multidisciplinaire ;
- Volonté d'une approche pragmatique des problématiques et en relation étroite avec les départements juridiques du client ;
- Souhait de comprendre le client et ses challenges ;
- Outils et savoirs à la disposition du client ;
- Initiatives Pro Bono et CSR ;
- DLA Piper possède la plus grande équipe d'avocats spécialisés dans ce domaine (17 avocats dont trois partenaires) ;
- Spectre complet de services IP, IT et TMT ;
- La société belge, qui fait partie d'un réseau international de 38 bureaux répartis dans 21 pays, fournit des services complets, notamment dans le domaine IP/IT ;
- Les études d'exemples et de cas communiqués par ce bureau dans le cadre de sa candidature étaient les plus innovants.

## Meilleur cabinet en litige & arbitrage 2014 :

### Jury composé de :

- Philippe Fontaine, SN Airholding
- Jonas Deroo, bpost
- Noël De Smet, BNP Paribas Fortis
- Marc De Hauw, Carrefour Belgium
- Patricia Van de Wiele, Belgacom
- Theo De Beir, bMediation
- Michel Flamée, Cepina
- Gilles Quoistiaux, Trends-Tendances (président du jury)

### Lauréat:

**Liedekerke Wolters Waelbroeck Kirkpatrick**

### Argumentation du jury :

Liedekerke est le cabinet d'avocats qui s'est le plus distingué en 2013 en litige & arbitrage, pour les raisons suivantes :

- Liedekerke donne les réponses les plus claires à toutes les questions ;
- La réponse à la question 4 (présentation d'un *case study*) était excellente et montre comment le bureau aborde les clients pour aboutir à des choix ;
- Liedekerke dispose d'une expérience étendue dans le domaine des litiges et de l'arbitrage ;
- La méthode est centrée sur les clients, et l'engagement est un atout ;
- Le dossier était du niveau de leur réputation générale ;
- Cabinet focalisé tant sur les dossiers belges que sur l'international ;
- Développement de compétences pointues dans des secteurs de niche ;
- Nombreuses contributions académiques en litige & arbitrage ;
- Gestion des cas et du temps très efficace dans les affaires d'arbitrage ;
- Disponibilité des arbitres en charge du dossier ;
- Grands cas de litiges et d'arbitrage complexes ;
- Grandes qualités individuelles / spécialistes au savoir-faire reconnu ;
- Pratique internationale et à large spectre ;
- Importante expérience de l'arbitrage international ;
- Attention accordée aux clients ;
- Intéressant cas présenté.